



marches.bruxelles.be,
un nouveau site internet sur les marchés bruxellois

Ce nouveau site référence tous les marchés de la Ville de Bruxelles et donne de nombreuses informations sur ces lieux de vente conviviaux. La mise en ligne de ce site internet s'inscrit dans une politique plus large de développement et de dynamisation des marchés bruxellois initiée par l'échevine des Affaires économiques il y a 6 ans.

A l'occasion du Marché des marchés qui se tient aujourd'hui sur la Grand-Place, la Ville de Bruxelles lance un nouveau site internet. Il référence tous les marchés qui ont lieu sur le territoire de la Ville ainsi que des activités qui s'y déroulent régulièrement. Il présente aussi les procédures pour devenir marchand sur l'un des 17 marchés hebdomadaires de la Ville de Bruxelles. Pour le découvrir, rendez-vous sur : marches.bruxelles.be

Depuis le début de la législature, à l'initiative de l'échevine des Affaires économiques, de nombreux efforts ont été entrepris pour développer et mettre en valeur les marchés bruxellois, facteurs de cohésion sociale et d'animation commerciale pour les quartiers.

- Création de nouveaux marchés

Depuis 2013, l'échevine des Affaires économiques a souhaité dynamiser les quartiers en encourageant le développement de petits marchés conviviaux de proximité. Plusieurs initiatives ont vu le jour en fonction de la demande des associations de commerçants et des exposants : « Jeudis Jardin » dans le quartier européen, le marché De Wand, un marché Bio sur la place Ste Catherine, etc.

- Amélioration de la qualité des marchés

La Ville a déployé des efforts afin que les étals soient mieux présentés et que le mix commercial soit plus diversifié. Par exemple, le marché Bockstael a fait l'objet en 2017 de nombreux changements pour en augmenter sa qualité et son attractivité : allées agrandies, suppression des sacs plastiques, concours du plus bel étal, programme d'animations à

destination des usagers du marchés, etc. Ce projet a été fait en collaboration avec la cellule Marchés, le concessionnaire privé de ce marché et l'Agence régionale du commerce, Atrium.brussels (aujourd'hui devenu Hub.brussels). Ce même projet de dynamisation a également vu le jour sur le Marché de la Chaussée d'Anvers.

Un expert en antiquités contrôle également la qualité des objets exposés chaque week-end sur le Marchés des antiquités du sablon, afin de garantir aux clients des achats authentiques en toute tranquillité.

- Mise en valeur des marchés

Afin d'encourager le public à se rendre sur les 15 marchés qui se tiennent chaque semaine sur le territoire de la Ville de Bruxelles, la Ville s'est impliquée de façon volontariste dans une campagne internationale de promotion des marchés baptisée « J'aime mon marché » depuis 2016. Depuis trois ans, une campagne de communication et des animations sont proposées pendant le mois de mai pour faire connaître les marchés bruxellois aux habitants et attirer un public renouvelé vers ces marchés.

Pour rendre les marchés plus visibles, des panneaux de signalisation ont également été installés en 2018 à leurs abords, précisant le nom, le lieu, l'horaire et la spécificité du marché (marché artisanal, marché gourmet, etc.).

Un flyer/guide de promenade des marchés d'arts et objets anciens (Marolles, Sablon, Agora) a été publié dans l'objectif de mettre en valeur ces marchés et y attirer des chaland.

Enfin, le Marché des marchés a lieu quatre fois par an sur la Grand-Place. Il s'agit d'une véritable « vitrine » des marchés : des vendeurs issus de chaque marchés bruxellois sont représentés. Au-dessus de chaque étal, un panneau indique le temps de marche ou de transport jusqu'au marché que le vendeur fréquente habituellement.

- Des points de vente mieux encadrés

Le Département Affaires économiques a mis à jour un règlement des marchés qui vise à améliorer la diversité des produits proposés sur les marchés et à limiter les pratiques qui nuisent à la convivialité des marchés (manque de propreté, racolage bruyant, présentation désordonnée des stands). Des contrôles ont été organisés régulièrement sur les 15 marchés hebdomadaires de la Ville et des sanctions administratives communales ont été imposées en cas d'infraction.

Une concertation régulière a été établie avec les marchands pour améliorer également les infrastructures mises à leur disposition (boîtiers électriques, traçage des emplacements, solutions pour le stationnement ou l'évacuation des camions en fin de marché, etc.) et adapter les horaires du marché à la demande des clients et marchands.

Toute suggestion peut être déposée via page « contact » du nouveau site web.